



PROGRAMME

CAP – Français

Module 1 : Français

❖ Séquence 1	Présentation du programme Test de vérification du niveau
❖ Séquence 2	Comprendre un texte fictionnel Savoir répondre aux questions par écrit
❖ Séquence 3	Raconter au passé Transformer un dialogue en récit
❖ Séquence 4	Rédiger une lettre amicale Décrire et raconter des événements au passé
❖ Séquence 5	CAP blanc - Correction collective
❖ Séquence 6	Vocabulaire de l'émotion et des sentiments Justifier sa réponse en s'appuyant sur le texte
❖ Séquence 7	Écrire un récit à la première personne
❖ Séquence 8	Rédiger une lettre, exprimer son ressenti
❖ Séquence 9	Transformer un récit en dialogue
❖ Séquence 10	Parler de ses projets - l'expression du futur
❖ Séquence 11	Exprimer l'hypothèse - le conditionnel
❖ Séquence 12	CAP blanc - Correction collective
❖ Séquence 13	Exprimer la cause et la conséquence - le subjonctif
❖ Séquence 14	Comprendre un texte fictionnel - donner des instructions
❖ Séquence 15	Étudier et comprendre la structure d'un poème
❖ Séquence 16	CAP blanc - Correction collective



Examen final

Français - histoire-géographie - enseignement moral et civique (coefficient 3)

1 - Objectifs

L'épreuve de français - 'histoire - géographie - enseignement moral et civique permet d'apprécier :

- les compétences de lecture et d'analyse de textes documentaires, de textes fictionnels, de documents iconographiques, de documents de nature historique et géographique ;
- les compétences d'expression et de communication à l'oral et à l'écrit, et en particulier la maîtrise de la langue ;
- la capacité à organiser les informations et à argumenter pour justifier les informations sélectionnées.

2 - Modes d'évaluation

b) Épreuve ponctuelle - 2 heures + 15 minutes

Les deux parties de l'épreuve (histoire - géographie - enseignement moral et civique), qui évaluent des compétences complémentaires, sont évaluées à part égale, sur 10 points.

● Première partie (français)

Le candidat répond par écrit, sur un texte fictionnel, à des questions de vocabulaire et de compréhension. Il rédige ensuite, dans une situation de communication définie par un type de discours :

- soit un récit, un dialogue, une description, un portrait, une opinion argumentée (quinze à vingt lignes) ;
- soit une courte production écrite répondant à une consigne en lien avec l'expérience professionnelle (quinze à vingt lignes).

● Deuxième partie (histoire - géographie - enseignement moral et civique)

Le candidat se présente à l'épreuve avec deux dossiers qu'il a préalablement constitués, l'un à dominante histoire, l'autre à dominante géographie, comprenant chacun trois ou quatre documents de nature variée (textes, images, tableaux de chiffres, cartes...). Un de ces documents comporte une dimension civique en lien avec le programme d'enseignement moral et civique.

Ces dossiers, d'un maximum de trois pages chacun, se réfèrent aux thèmes généraux du programme.

Les documents sont accompagnés d'une brève analyse en réponse à une problématique liée à la situation historique et géographique étudiée dans le dossier.

L'examineur choisit l'un des deux dossiers.

Le candidat présente oralement, pendant cinq minutes, le dossier retenu ; la présentation est suivie d'un entretien (dix minutes maximum) au cours duquel le candidat justifie ses choix et répond aux questions.

En l'absence de dossier, le candidat peut néanmoins passer l'épreuve.

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=111238